

## RÈGLEMENT PARTICULIER

# 45<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL DU PAYS AVALLONNAIS 28 février et 01 mars 2025

### PROGRAMME DU RALLYE

- |   |   |
|---|---|
| • Parution du règlement   | 11 janvier 2025   |
| • Ouverture des inscriptions  | 11 janvier 2025   |
| • Clôture des inscriptions  | 17 février 2025 à minuit  |
| • Parution du carnet d'itinéraire (road-book)   | 23 février 2025   |
| • P.C. du Rallye : Hôtel Gouvenain à Avallon  | 28 février 2025 à partir de 16h00                                   |
| • Vérifications administratives 1 : Hôtel Gouvenain à Avallon                                   | 23 février 2025 de 08h30 à 16h00                                    |
| • Vérifications administratives 2 : Espace Victor Hugo à Avallon                                | 28 février 2025 de 08h30 à 13h00                                    |
| • Vérifications techniques  | 28 février 2025 de 16h00 à 21h00                                    |
| • 1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs                                 | 28 février 2025 à 19h30, Hôtel de Gouvenain à Avallon               |
| • Publication des équipages admis et des heures et ordre de départ de la 1 <sup>ère</sup> étape | 28 février 2025 à 22h00   |
| • Départ du 45 <sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais                               | 01 mars 2025 à 08h30, Parking du Cimetière à Avallon                |
| • Arrivée du 45 <sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais et vérifications finales     | 01 mars 2025 à 17h10, Parking du Cimetière à Avallon                |
| • Publications des résultats du rallye  | Au plus tard 30' après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent |
| • Remise des prix   | Sur le podium   |
| • Tableau d'affichage dématérialisé   | Sportity : <b>AVALLONNAIS2025</b>                                   |

- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard des Rallyes Français.
- Le 45<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais est organisé suivant ces dispositions.
- Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Français 2024\*.
- Les articles et sous-articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A. des Rallyes Français 2024\*.

*\*(règlement 2025 non encore paru)*

# ARTICLE 1 ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AVALLON AUTO SPORT organise les 28 février et 01 mars 2025 un rallye dénommé :

## 45<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais

Le présent règlement a été reçu par le L.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté.

### Permis d'organisation

**L.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté n° 2** en date du **17/11/2024** et **F.F.S.A. n° 6** en date du **17/11/2024**.

### Comité d'organisation

Présidente : Brigitte DRÉAU

Membres : Sébastien BEAURIN, Enrique DA SILVA, Vincent VOIRIN.

Le secrétariat permanent du rallye se trouve : ASA Avallon Auto Sport chez Brigitte DRÉAU  
38 rue du Pavillon 89380 Appoigny  
tel : 06 83 57 03 07 - courriel : avallonautosport@free.fr

### Permanence du rallye

Lieu : Hôtel Gouvenain, rue des Odeberts à 89200 Avallon

Date : du vendredi 28 février à 16h00 au samedi 01 mars 2025 à 21h00.

### Organisateur administratif et technique

Nom : ASA Avallon Auto Sport

Secrétariat permanent : 38 rue du Pavillon à 89380 Appoigny

### 1.1 Officiels

<b><u>Collège des Commissaires Sportifs</u></b>	<i>Président</i>	Thierry MOREL	1442	4906
	<i>Membres</i>	Michel DURIX	0404	14548
		Bernard SOUFFLET	0403	18577
<b><u>Direction de course</u></b>	<i>Directeur de course</i>	Christian HAMON	0408	29685
	<i>Directeur de course adjoint et VHC</i>	Philippe DRÉAU	0420	2281
	<i>Directeur de course délégué ES</i>	Joël JUGNIOT	1412	6813
	<i>Véhicule tricolore</i>	Hubert BENOIT	0411	3617
	<i>Véhicule info</i>	Thierry GIUDICI	*	*
	<i>Véhicule balai</i>	Gilles GREUET	1429	2653
	<i>Juge de faits</i>	Tous les officiels du rallye sauf membres du collège		
<b><u>Parcs</u></b>	<i>Parcs : Fermé, regroupement et assistance</i>	Jean-Paul BROTTIER	0408	13533
<b><u>ES 1, 3, 5 : Angely-Ste Colombe</u></b>	<i>Directeurs ES</i>	Jean-Michel PIGENET	0445	37172
<i>11.530 km</i>	<i>Directeur adjoint ES</i>	Gérard PORA	0418	57091
<i>18 postes commissaires - 1 ambulance</i>	<i>Chronométrateur départ</i>	Nancy GIETZENDANNER	0318	220615
	<i>Chronométrateur arrivée</i>	Jean-Marie TSCHOFFEN	0411	196872
	<i>Chronométrateur arrivée</i>	Marylise TREMBLAY	0420	17049
	<i>Médecin</i>	Dr Vicentiu VOINEA	*	*
<b><u>ES 2, 4 : Ville d'Avallon</u></b>	<i>Directeurs ES</i>	Jacky OLIVAIN	0324	3272
<i>2.705 km</i>	<i>Directeur adjoint ES</i>	Laurent LEPLAT	0445	148301
<i>5 postes commissaires - 1 ambulance</i>	<i>Chronométrateur départ</i>	Sylvie FAIVRE	0421	11039
	<i>Chronométrateur arrivée</i>	Raphaël VOISIN	1303	211834
	<i>Médecin</i>	Dr Ramdane AOUNI	*	*
<b><u>Commissaires techniques</u></b>	<i>Responsable</i>	Frédéric ALVAINES	0420	4342
	<i>Responsable VHC</i>	Christian PERROT	0308	12848
	<i>Membres</i>	Jean-Luc LAPLANCHE	0404	19578
		Martial LOBROT	0403	114567
		Emilien RENAULT	0420	298801
		Jean-Louis REVERCHON	0421	6835
<b><u>Chargé des Relations Concurrents</u></b>		Marie-Anne COUVREUR	0417	298302
		Martine REVERCHON	0409	14505
<b><u>Informatique et classements</u></b>		David & Michèle GUIBLAIN	0418	134494 & 163636
<b><u>Speaker</u></b>		Claude DUCOUDRAY	*	*

## 1.2 Eligibilité

Le 45<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais des 28 février et 01 mars 2025 compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2025 (coef. 2)
- Les Challenges Concurrents de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2025
- Le Challenge Commissaires de la Ligue Bourgogne-Franche Comté 2025

## 1.3 Vérifications

### 1.3.1 Convocations

- Les horaires de convocation, à respecter scrupuleusement, seront communiqués sur Sportity : **AVALLONNAIS2025**

### 1.3.1.1 Vérifications administratives et distribution des road-books :

- dimanche 23 février 2025 de 08h30 à 16h00 au rez-de-chaussée de l'hôtel de Gouvenain, rue des Odeberts à 89200 Avallon.
- vendredi 28 février 2025 de 08h30 à 13h00 au rez-de-chaussée de l'espace Victor Hugo, rue Victor Hugo à 89200 Avallon.

**L'équipage devra présenter les originaux et fournir aux contrôleurs administratifs les photocopies des documents suivants :**

- demande d'engagement entièrement remplie (si différente de celle qui a été envoyée par courrier),
- permis de conduire pilote et copilote,
- licences pilote et copilote,
- délégation de tutorat si copilote mineur le jour du rallye (le cas échéant),
- document de prêt de voiture (le cas échéant).

Une fois ces vérifications entièrement complétées, il sera remis à l'équipage :

- le road-book, les 2 plaques rallye, les 2 panneaux de portière, l'ensemble des autocollants pour la voiture et le n° de reconnaissance.

**Les équipages (pilote et copilote) devront représenter les originaux des permis de conduire et licences samedi matin au CH H-10 avant d'entrer dans le parc fermé.**

### 1.3.1.2 Vérifications techniques

- vendredi 28 février 2025 de 16h00 à 21h00 (maximum), selon votre heure de convocation chez Dekra, ZA Nord à 89200 Avallon.
  - **Les voitures devront être présentées le jour du rallye, aux vérifications techniques, entièrement stickées.**
  - **L'équipage devra présenter les originaux et fournir aux commissaires techniques les photocopies des documents suivants :**
    - première page de la fiche d'homologation de la voiture,
    - première page du passeport technique,
    - les fiches (pilote et copilote) de renseignements des équipements de sécurité (voir site Internet de l'ASA ou de la FFSA).
  - A l'issue de ces vérifications techniques, les voitures devront rejoindre **immédiatement** le parc fermé situé sur le parking du Cimetière, RN6 à 89200 Avallon.

### 1.3.12 Vérifications finales

- Les vérifications éventuelles seront effectuées au : Garage Goussot Automobiles  
Route de Lyon à 89200 Avallon.
- Le taux horaire est de **60.00 € TTC**.

## ARTICLE 3 CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1 Demandes d'engagement - Inscriptions

#### 3.1.5 Engagements

Tout équipage qui désire participer au 45<sup>ème</sup> rallye régional du Pays Avallonnais doit s'engager sur le site <https://engagement.ffsa.org> puis adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement dûment complétée accompagnée du paiement des droits d'engagement avant le **LUNDI 17 FÉVRIER 2025 à minuit** (cachet de la Poste faisant foi)

#### 3.1.10 Concurrents admis

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures** maximum (VHC et modernes confondues).

#### 3.1.11 Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **355 €** avec la publicité facultative des organisateurs
- **335 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice
- **315 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage comportant 2 membres de l'ASA organisatrice
- **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**
- **Merci de privilégier les virements, pour éviter la non validation de votre engagement en raison des problèmes de courrier.**
  - Paiement par virement : IBAN **FR76 1027 8025 5100 0640 1364 571** BIC **CMCIFR2A**
  - Par chèque à l'ordre de : **ASA Avallon Auto Sport** (*les chèques ne seront pas encaissés avant le lundi suivant le rallye*).
- **5 €** seront reversés pour le challenge 2025 des commissaires de route de Bourgogne-Franche Comté.
- **Montant des engagements ci-dessus doublé** si la publicité des organisateurs n'est pas acceptée.

#### 3.1.12 Validité

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (*voir ci-dessus*).

### 3.3 Ordre de départ

L'ordre de départ de ce rallye sera : VHC, Démon et Modernes.

Il n'y aura pas aucun reclassement au cours de ce rallye.

## ARTICLE 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

**4.1. Voitures autorisées:** Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

**4.2 Pneumatiques :** Réglementation de l'utilisation des pneumatiques  
Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

### 4.3 Assistance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A et selon le road-book du rallye.  
Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

➤ **Ajouter :** Aucune assistance (sauf l'équipage uniquement avec les moyens du bord) ne sera autorisée en dehors du parc d'assistance. Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions.

## ARTICLE 5 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

**5.1. Identification des voitures:** Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

### 5.2. Publicité :

La publicité obligatoire est : Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.  
La publicité facultative rachetable est : Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

## ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1 Description

Le 45<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais représente un parcours de 126.659 kms et se déroule en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales totalisant 40.000 kms. Les épreuves spéciales sont :

3x **Angely - Sainte Colombe** (11.530 kms)      2x **Ville d'Avallon** (2.705 km)

L'itinéraire horaire figure à la fin de ce règlement.

### 6.1.4 Démonstration

Le 45<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais intégrera des voitures de démonstration qui évolueront entre le rallye VHC et le rallye Modernes.  
Un règlement spécifique pour ces voitures de démonstration est établi.

### 6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

➤ **Ajouter :**

#### 6.2.1 Nombre de passages

Le nombre de passages est limité à **3** sur chacune des **2** spéciales.

#### 6.2.5 Durée des reconnaissances

Les reconnaissances, et non les essais, sont autorisées :

le **dimanche 23 février 2025** de **09h00 à 19h00**.

le **vendredi 28 février 2025** de **09h00 à 19h00**.

### 6.4.7. Déplacements anormaux

En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2 Dispositions relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des Chefs de Poste sont : badge du rallye  
Commissaires de route sont : badge du rallye

## ARTICLE 10 PRIX - COUPES

Les prix sont répartis de la façon suivante :

	1er	2ème	3ème	4ème
Général	<b>330 €</b>	<b>220 €</b>	<b>150 €</b>	-
Classe <sup>(1)</sup>	<b>330 €</b>	<b>220 €</b> si plus de 3 partants	<b>150 €</b> si plus de 6 partants	<b>100 €</b> si plus de 10 partants
Féminine <sup>(1)</sup>	<b>330 €</b>	-	-	-

<sup>(1)</sup> Les prix par Classe / Féminine seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 3 partants dans la catégorie concernée.

Les prix sont cumulables.

De nombreuses coupes récompenseront les lauréats.

La remise des trophées se déroulera sur le podium d'arrivée. Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant le rallye.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur Sportity (**AVALLONNAIS2025**) et le site internet de la FFSA.